



# Atelier « La Piste Rurale »

Thématique du vieillissement de la population et de l'adaptation du patrimoine bâti  
Communes de Jenlain et Preux-au-Bois  
Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM)

## Introduction au Parc naturel régional de l'Avesnois

A l'occasion du forum du 12 septembre



# Le Parc naturel régional

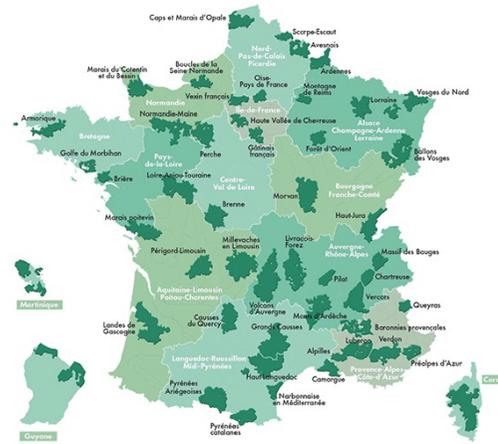


Les Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France

## Article L333-1 du code de l'Environnement

*1. – Un parc naturel régional peut être créé sur un territoire dont le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages présentent un intérêt particulier.*

*Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.*



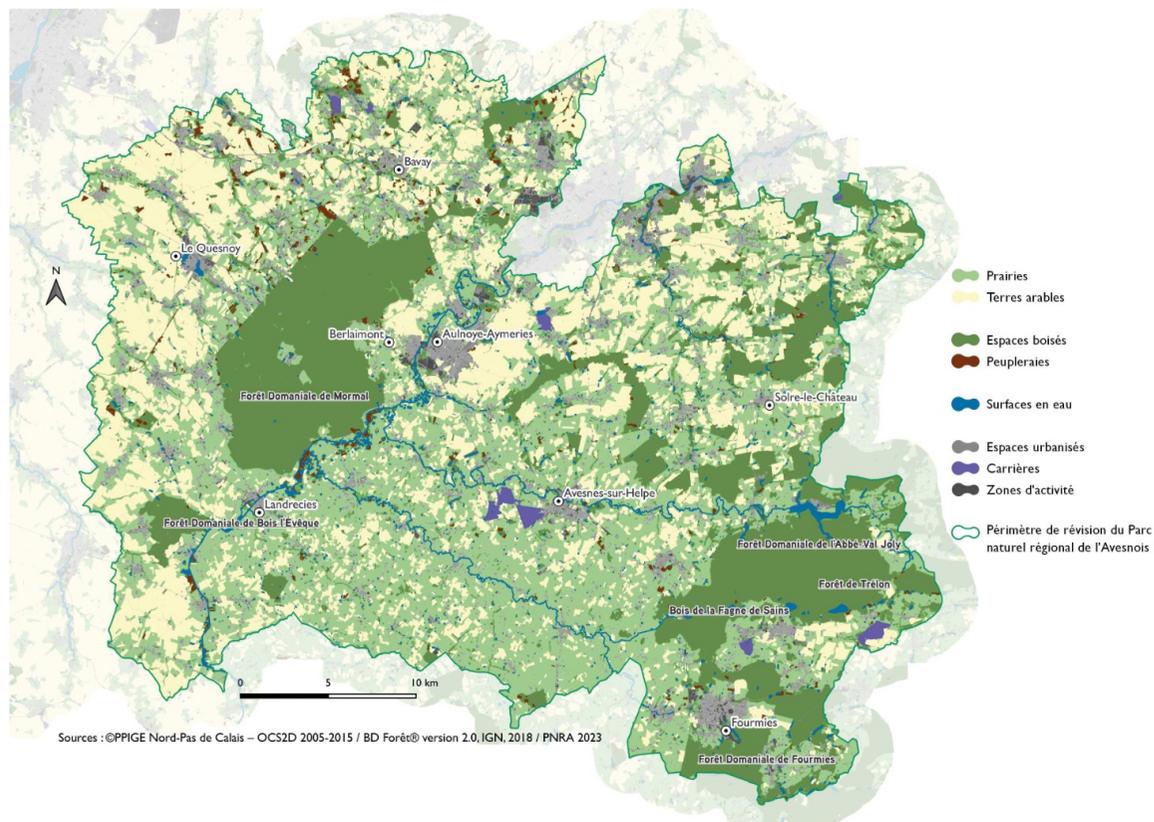
Les 58 Parcs naturels régionaux de France



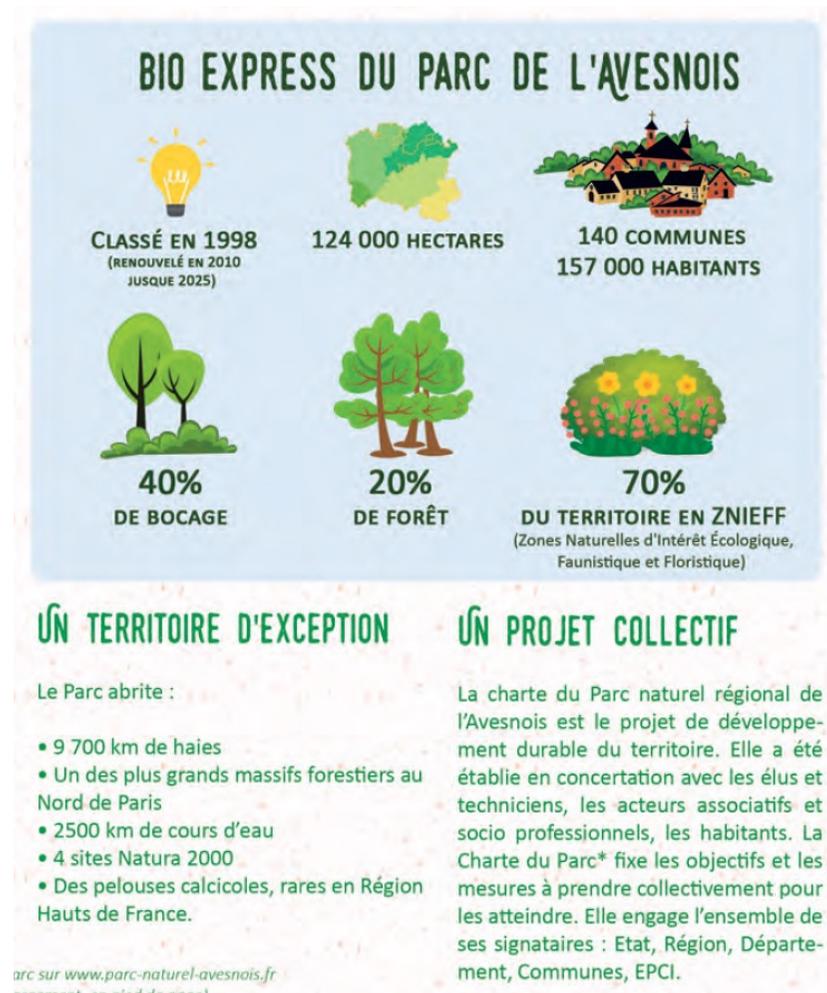
Projet de Charte  
2025-2040 du Parc naturel  
Régional  
de l'Avesnois (en  
cours d'approbation)

# Qu'est-ce que le Parc naturel régional de l'Avesnois?

## Le territoire



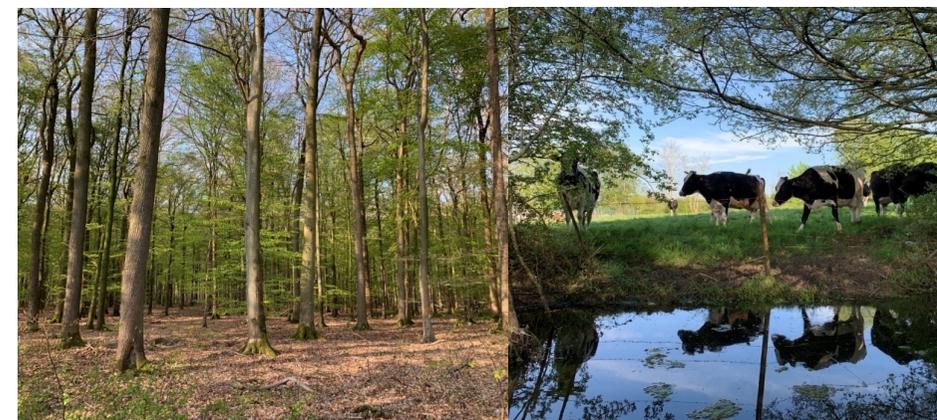
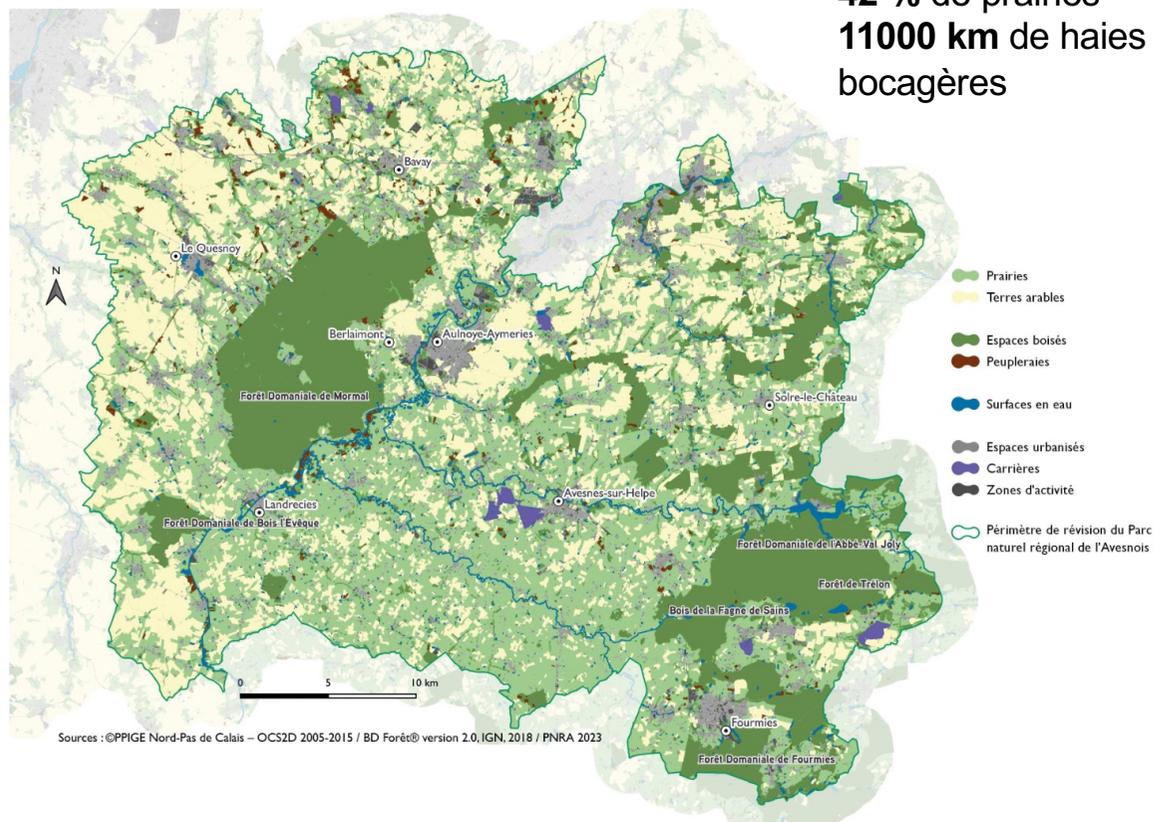
Carte d'occupation du sol, issue du diagnostic de la charte 2025-2040 (en cours d'approbation) du Parc Naturel régional de l'Avesnois



# Qu'est-ce que le Parc naturel régional de l'Avesnois?

## Le territoire

**42 % de prairies**  
**11000 km de haies**  
**bocagères**



Carte d'occupation du sol, issue du diagnostic de la charte 2025-2040 (en cours d'approbation) du Parc Naturel régional de l'Avesnois

L'Avesnois : des paysages de bocages, prairies, boisements à protéger

# Qu'est-ce que le Parc naturel régional de l'Avesnois?

## Nos missions

Accompagnement et avis consultatif sur les projets de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages ayant des répercussions sur l'environnement

Connaissance et valorisation du patrimoine bâti

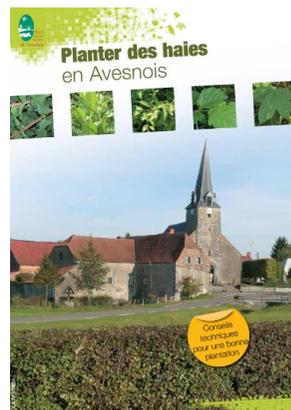
Accompagnement dans la réalisation du Plan de concertation du Bocage (PCB)

**Pôle Aménagement et cadre de vie**

Accompagnement des collectivités dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme

Mise à disposition d'outils e connaissance et d'aide à la décision

Accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagements paysagers, valorisation du centre-bourg



Esquisse d'aménagement pour le jardin derrière la mairie, Ors

Pôle patrimoine naturel et eau

Pôle Ecocitoyenneté / Energie

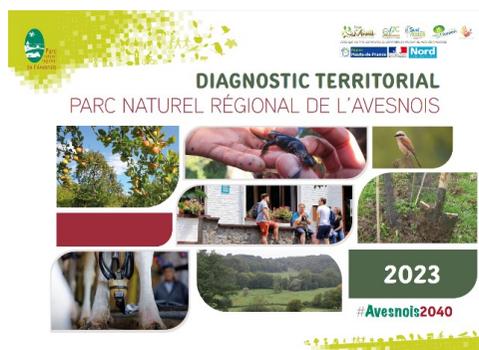
Pôle SIG

Pôle Développement et économie en milieu rural

Services techniques et entretien chemins randonnées

# Les engagements du Parc naturel régional de l'Avesnois

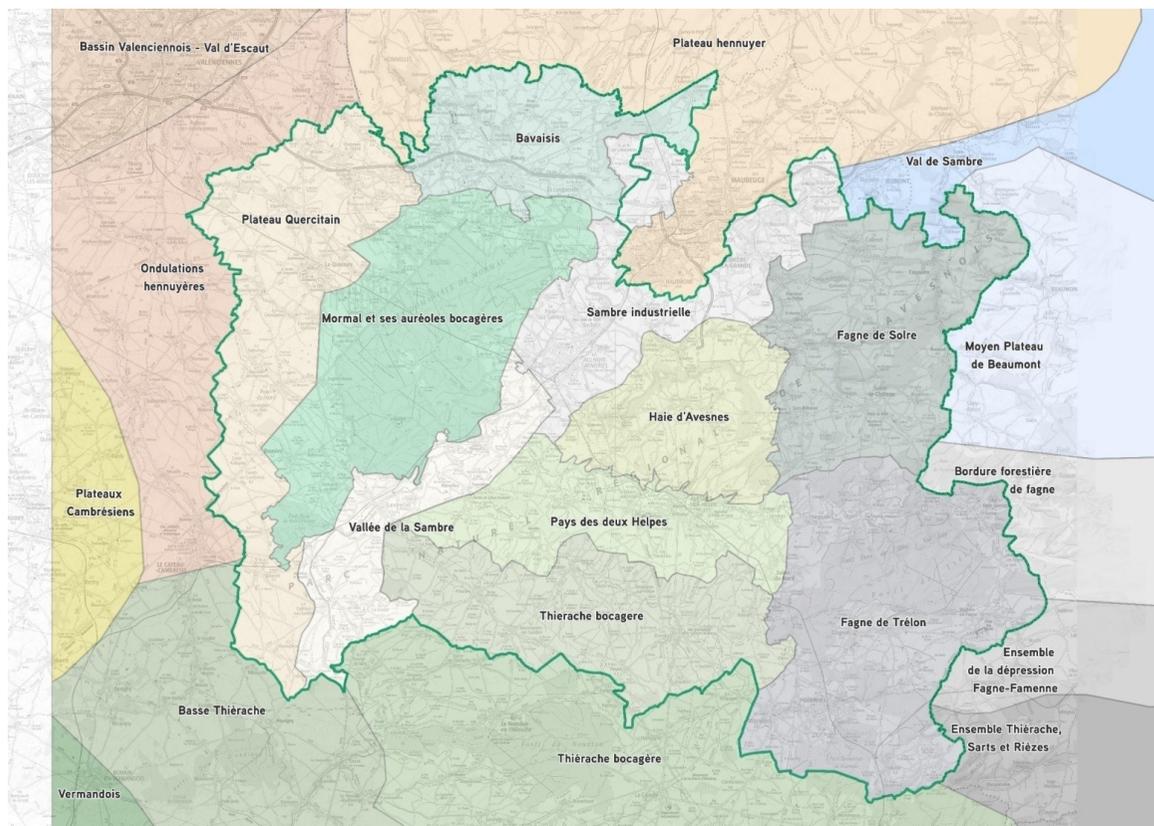
## La Charte 2025-2040 et les mesures règlementaires



De gauche à droite : Charte 2025-2040 de l'Avesnois (en cours d'approbation), dont le carnet des paysages, le diagnostic territorial, puis le plan de paysage des sites carriers, le schéma territorial éolien, les PLUi de la 3CA à titre d'exemple.

# Les paysages du Parc naturel régional de l'Avesnois

## Les paysages dans la Charte du Parc



Carte des unités paysagères, issue du carnet des paysages de la Charte 2025-2040 (en cours d'approbation) du Parc Naturel régional de l'Avesnois



Prairie à Petit-Fayt  
Thierache bocagère



Zone humide à Aulnoye  
Sambre industrielle



Auréole bocagère à Le Quesnoy  
Plateau Quercitain



# Atelier « La Piste Rurale »

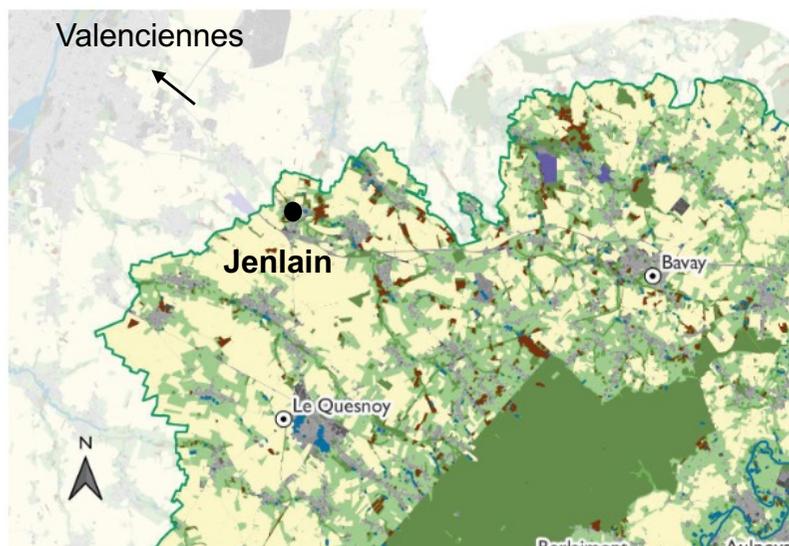
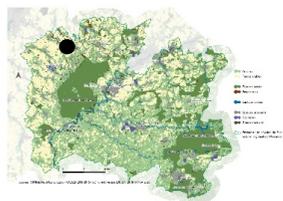
Thématique du vieillissement de la population et de l'adaptation du patrimoine bâti  
Communes de Jenlain et Preux-au-Bois  
Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM)

## Enjeux paysagers à Jenlain et Preux-au-Bois

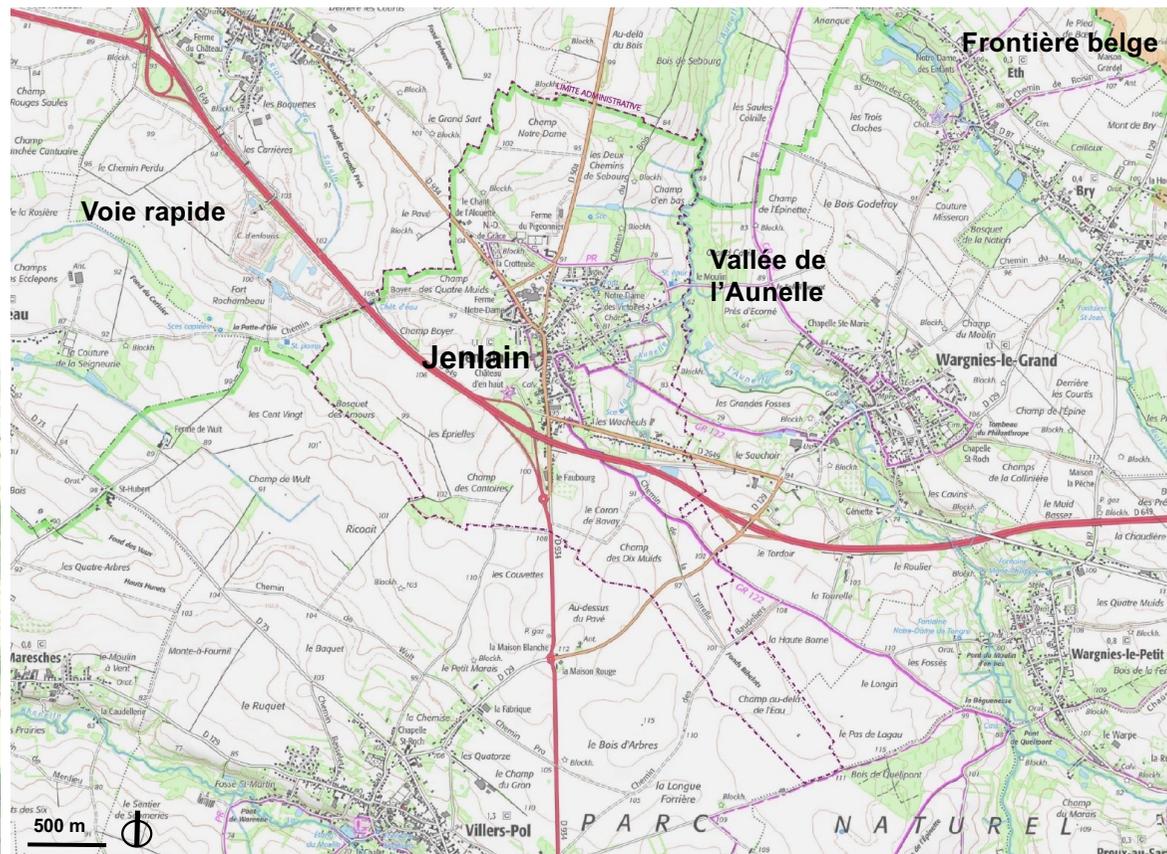


# Jenlain

## Situation géographique



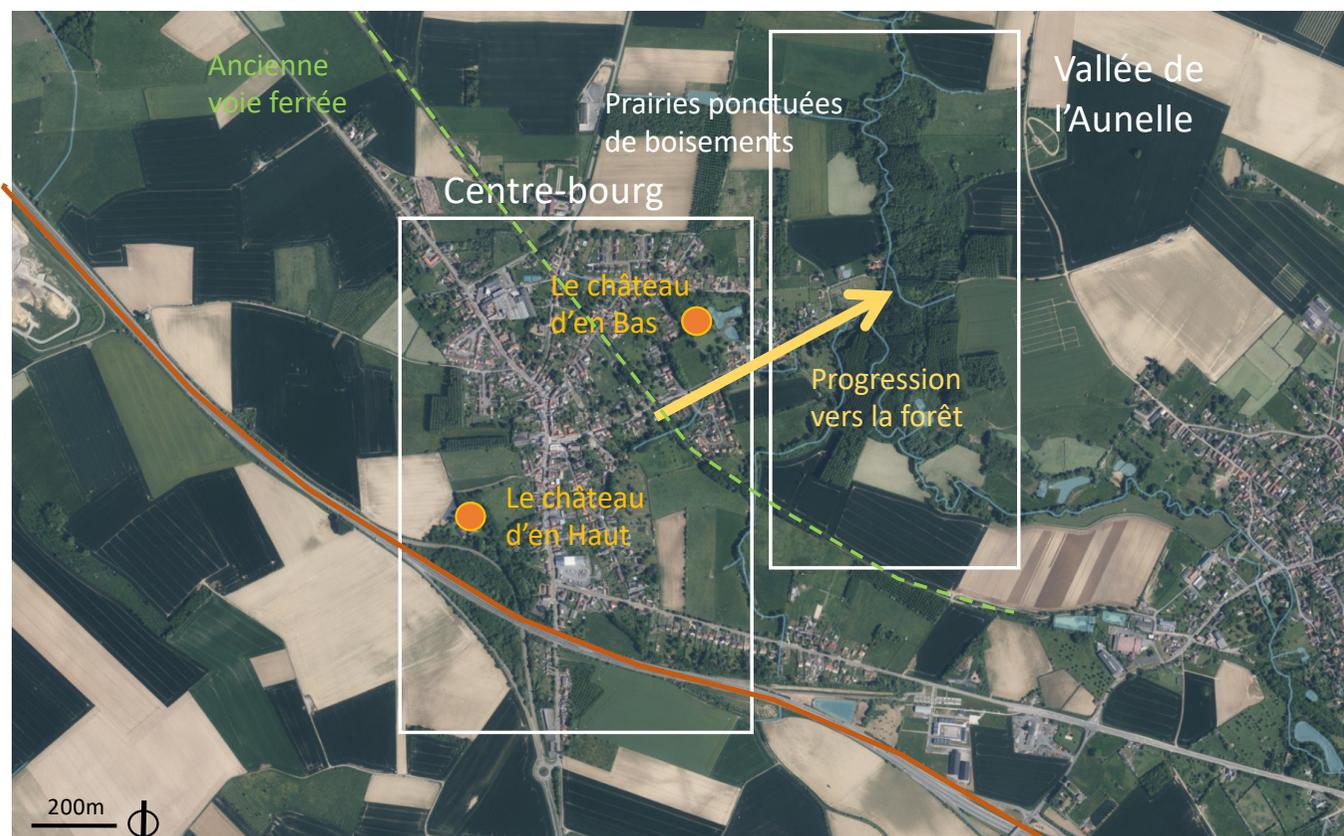
Carte d'occupation du sol, issue du diagnostic de la charte 2025-2040 du Parc Naturel régional de l'Avesnois – Zoom sur Jenlain



Carte IGN de la commune de Jenlain, source : géoportail.

# Jenlain

## Structure paysagère et urbaine de la commune



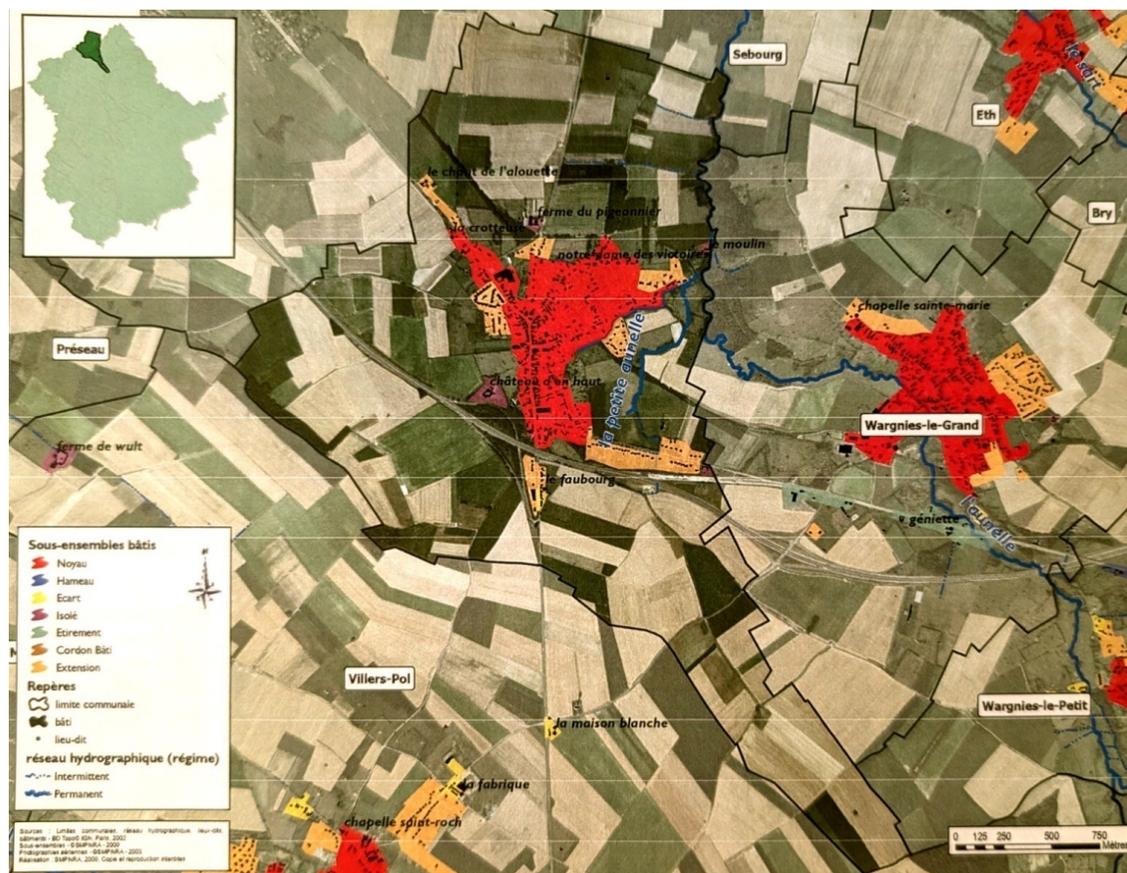
Vue aérienne, source géoportail.



Paysage de campagne à proximité du boisement de l'Aunelle, PNRA

# Jenlain

## Structure paysagère et urbaine de la commune



### Quelques enjeux de préservation :

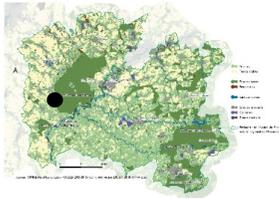
-Stopper l'urbanisation linéaire au profit d'un développement plus structuré et économe en espace

-Veiller à l'inscription du bâti dans la pente en respectant la déclivité du terrain car la création de terrassements entraîne des surcoûts, bouleverse l'écoulement des eaux de ruissellement et rompt l'équilibre paysager.

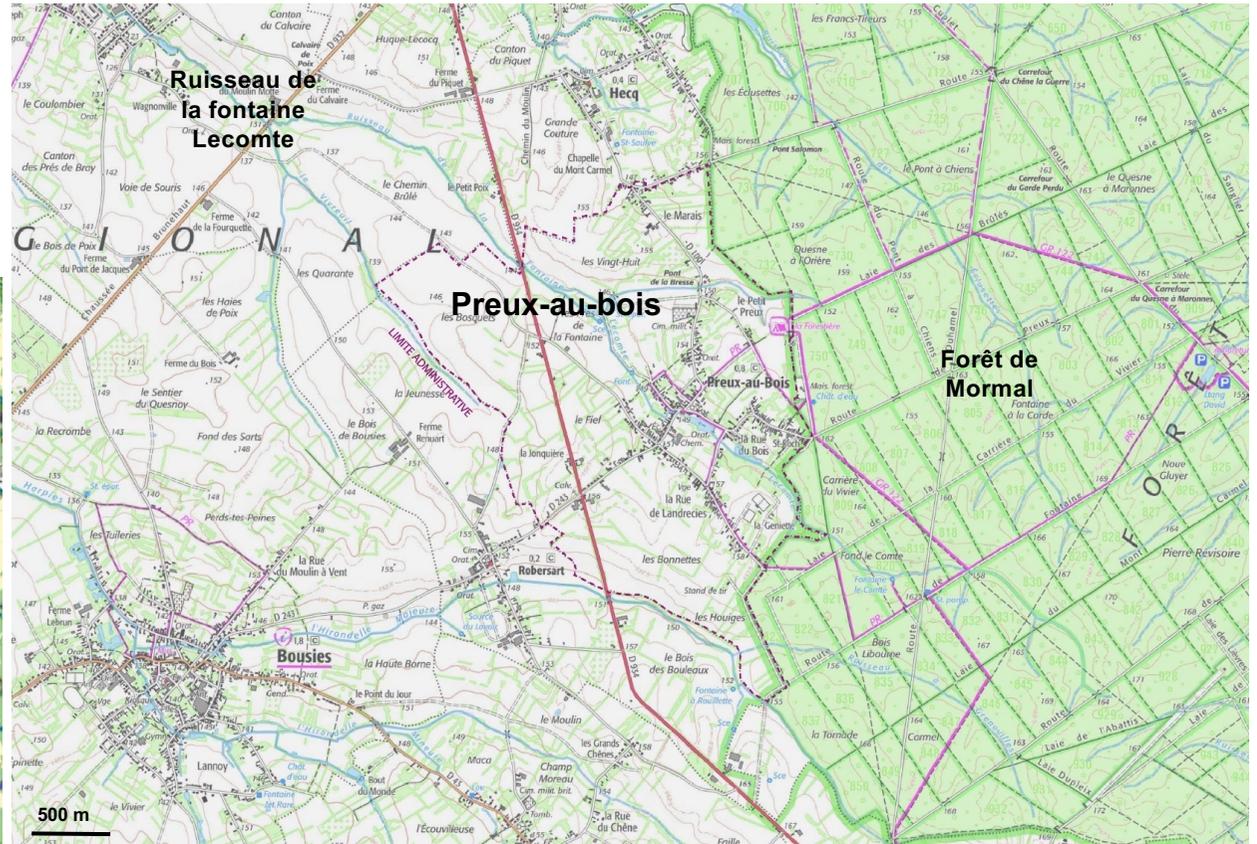
Carte d'identification des sous-ensembles bâtis– Archivage communal de Jenlain (en cours de réalisation)

# Preux-au-Bois

## Situation géographique



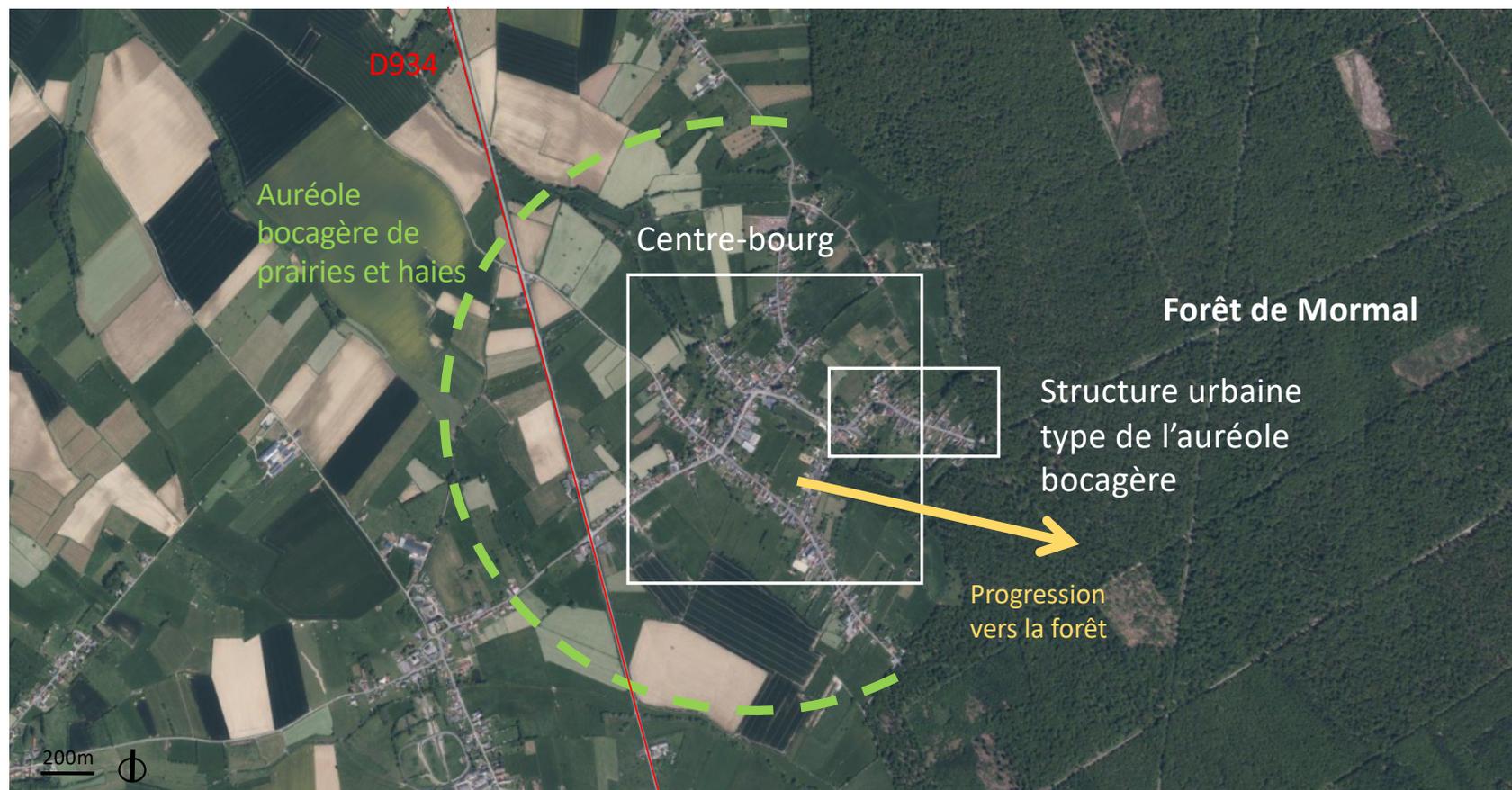
Carte d'occupation du sol, issue du diagnostic de la charte 2025-2040 du Parc Naturel régional de l'Avesnois – Zoom sur Jenlain



Carte IGN de la commune de Jenlain, source : géoportail.

# Preux-au-bois

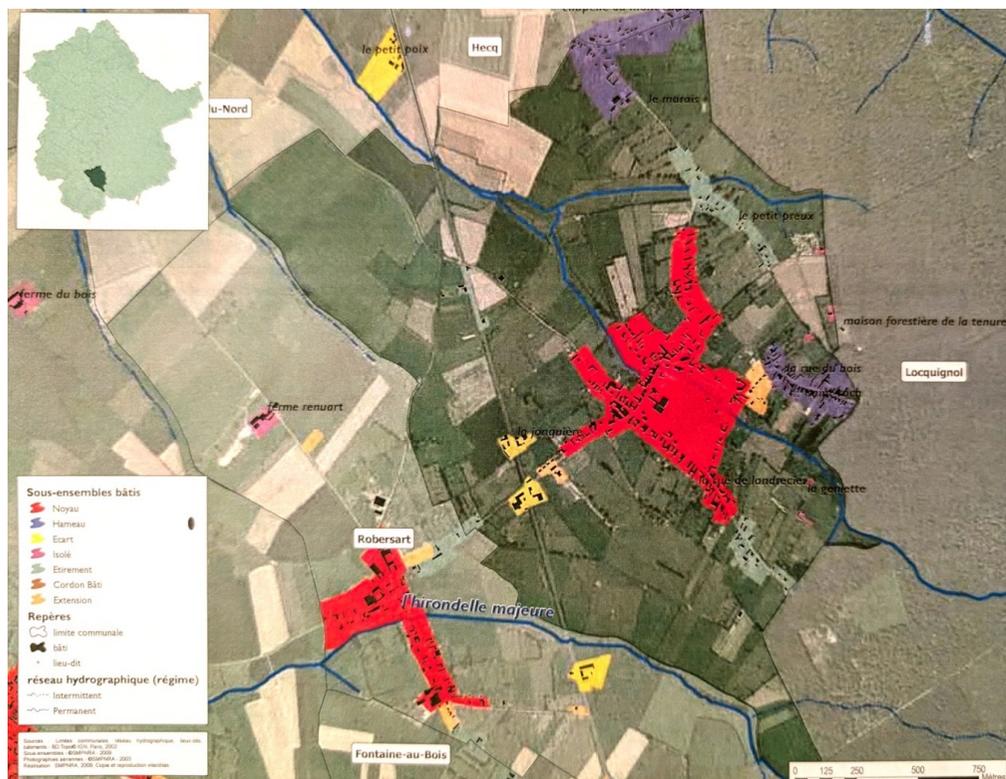
## Structure paysagère et urbaine de la commune



Vue aérienne, source géoportail.

# Preux-au-bois

## Structure paysagère et urbaine de la commune



Carte d'identification des sous-ensembles bâtis – Archivage communal de Preux-au-Bois (en cours de réalisation)

### Quelques enjeux de préservation :

-Penser l'aménagement des espaces publics en lien avec l'implantation des rues qui sont à la transition entre le noyau et la forêt

- Mettre en valeur la relation bâti / forêt au travers des perspectives visuelles en maintenant les coupures urbaines entre les sous-ensembles bâtis et en portant attention aux aménagements des espaces publics.

-Conserver les ouvertures visuelles entre les éléments bâtis, notamment en portant attention à l'implantation dans la parcelle des éventuelles constructions.

-Maintenir le caractère rural dans le traitement des abords et des limites entre l'espace public et l'espace privé.

Nous vous invitons aux balades paysagères qui auront lieu  
à 14h30 à Preux-au-Bois et à 16h30 à Jenlain.

